

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 28 juin 2018

La Métropole du Grand Paris adopte le premier arrêt de son Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH)

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a réuni ce jour le Conseil métropolitain qui a notamment adopté le premier arrêt du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH).

La délibération, qui résulte de 18 mois de travail intense, a été présentée par Christian DUPUY, Conseiller délégué à la Politique du Logement, Olivier KLEIN, Vice-président délégué à l'Habitat et à la Mixité, Michel LEPRETRE, Vice-président délégué au suivi des Politiques Territoriales de l'Habitat, Denis CAHENZLI, Vice-président délégué à l'Amélioration du parc immobilier bâti, à la réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, et Patrick JARRY, Président de la Commission « Habitat et logement ».

Le premier arrêt du PMHH constitue un point de départ qui ouvre une période de concertation avec les communes et les EPT d'ici au 2^{ème} arrêt qui doit intervenir en décembre 2018.

« Les éléments rassemblés dans le diagnostic et le travail d'échanges réalisé avec les communes et les EPT ont été au cœur de notre démarche », précise Christian DUPUY.

Composé d'un diagnostic, d'orientations et d'un programme d'actions, le 1^{er} arrêt du PMHH se fonde sur des objectifs fixés par les communes dans le cadre de leurs politiques de l'habitat. Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement est issu des volontés des Maires. Il aura vocation à se substituer aux Plans Locaux de l'Habitat (PLH) communaux et intercommunaux existants.

« La Métropole est un interlocuteur fort pour les bailleurs à l'échelle métropolitaine », selon Olivier KLEIN.

Patrick JARRY a rappelé *« Ce projet fait l'objet d'un consensus parce qu'il est issu d'un travail constant de recherche de convergence par les élus ».*

« Je souhaite qu'une conférence métropolitaine soit organisée, sous l'égide des vice-présidents concernés et du président de la commission « Habitat et logement, avec les bailleurs et les Etablissements publics territoriaux (EPT) avant le deuxième arrêt du projet de PMHH programmé pour décembre 2018 », insiste Patrick OLLIER.

A l'issue du 2^{ème} arrêt, le PMHH sera transmis au Préfet de Région qui saisira le Comité Régionale de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Le PMHH deviendra exécutoire à la fin du 1^{er} semestre 2019 après un 3^{ème} examen en Conseil métropolitain.

D'autres délibérations ont été adoptées :

L'établissement public Paris La Défense :

Sur le rapport de Georges SIFFREDI, vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire Métropolitain, la convention de financement avec l'établissement public Paris La Défense a été adoptée par le Conseil métropolitain.

La Métropole du Grand Paris est partie prenante de la gouvernance de ce nouvel établissement public local au cœur du premier quartier d'affaire d'Europe qui participe du rayonnement et de l'attractivité du territoire métropolitain. Cette convention est signée, pour une durée de dix ans, entre les collectivités territoriales et leurs groupements fixant les contributions de chacune d'entre elles aux charges et dépenses d'investissement afférentes aux missions de l'EPL.

La Métropole participera à hauteur de de 28 M€ sur dix ans, soit 2.8 M€ par an.

Le Pacte pour une logistique métropolitaine :

Le Pacte pour une logistique métropolitaine a été adopté à l'unanimité par le Conseil métropolitain.

Le Président de la Métropole du Grand Paris a salué la qualité du travail élaboré par le groupe « logistique métropolitaine » installé fin août 2017 et piloté par Patrick BRAOUEZEC, Vice-Président délégué à la logistique métropolitaine, Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire de Paris et Jean-Michel GENESTIER, Maire du Raincy.

Les réflexions ont notamment porté sur la logistique du dernier kilomètre, la mobilité verte et l'optimisation des flux / la mobilité intelligente.

Les collectivités territoriales et les acteurs institutionnels et économiques qui s'engageront dans au moins une des actions du Pacte, pourront être signataires de celui-ci.

Le Pacte pour une logistique métropolitaine réunit 12 mesures réparties en 4 axes.

Le travail sur l'harmonisation des règlements de voirie (livraisons et marchandises) est lancé par une première réunion le 5 juillet 2018 destinée aux Maires et Présidents des territoires de la Métropole.

« Pour construire une métropole paisible et cohérente, il est important de préparer une logistique urbaine du futur », précise Patrick BRAOUEZEC.

« L'objectif de ce Pacte est de créer des synergies entre les acteurs publics et privés concernés », rajoute Jean-Michel GENESTIER.

Patrick OLLIER conclut *« La Métropole constitue un creuset pour les innovations et les expérimentations locales sur le transport des marchandises ».*

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI :

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Métropole du Grand Paris a apporté son soutien à la réouverture de la Bièvre sur les communes d'Arcueil et Gentilly afin de redonner la vocation naturelle à ce cours d'eau enterré depuis près d'un siècle et en confirmant l'engagement pris par le Président OLLIER d'apporter 2.5 millions d'euros sur 3 ans.

Sur le rapport de Sylvain BERRIOS, vice-président délégué aux milieux aquatiques et à la prévention des inondations, la convention de financement avec le Conseil départementale du Val-de-Marne a été votée à l'unanimité. Cette dernière permettra de finaliser les études et d'envisager l'aboutissement des travaux d'ici fin 2021.

Dans l'objectif d'accélérer la réalisation du site pilote de La Bassée, d'apporter une protection supplémentaire face aux éventuelles inondations et notamment de prévenir le risque de crue décennale, une convention avec l'EPTB Seine-Grands Lacs a été également adoptée. Cette dernière permet de participer au financement des actions nécessaires à la préparation des travaux.